

## Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection d'un recrutement par voie contractuelle d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi pour l'accès au grade d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP J adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université Bretagne Sud – session 2025

Le Président de l'Université Bretagne Sud,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;  
Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;  
Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ;  
Vu l'arrêté du 13 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités [...] en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale et de certains agents non titulaires de l'Etat, affectés dans lesdits établissements ;  
Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection d'un recrutement par voie contractuelle d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi pour l'accès au grade d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP J, adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université Bretagne Sud est composée ainsi qu'il suit :

Président : Christophe LE HEN, Ingénieur d'études hors classe, Université Bretagne Sud, Lorient

Membre : Christophe MARTINEZ, conseiller en prévention et correspondant handicap, Ingénieur d'études hors classe, Université Bretagne Sud, Lorient

Membre : Hélène COURTET, Secrétaire d'administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur classe exceptionnelle, Collège de Tréfaven, Lorient

Suppléante : Karine LE GARFF, Ingénieur d'études hors classe, Université Bretagne Sud, Lorient

Article 2 : Le président de l'Université Bretagne Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé électroniquement par : David Menier  
Date de signature : 07/05/2025  
Qualité : Le Président

